

RAPPORT DE LA COMMISSION
CONCERNANT
LE PREAVIS MUNICIPAL N° 7-2/20

Corcelles sur Chavornay : optimisation et transformation de la salle d'éducation physique en milieu scolaire et changement de l'installation de chauffage, demande de crédit.

Chavornay, le 31 mai 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mme Anna Izzo, MM Yves Auberson, Nicolas Aubert, Pierre -Alain Dalmas, Nicolas Viquerat présidée par M Michel Duvillard s'est réunie le 27 mai 2020.

Nous sommes allés in situ afin de voir la situation réelle et permettre, pour certains, de découvrir ce lieu.

Nous remercions M. Eric Gorgerat, Municipal, pour sa présence et pour sa visite guidée de la salle et de ses locaux attenants.

Nous saluons l'excellente qualité du préavis qui énonce en détail les avantages et inconvénients de cette modification.

Sans les reprendre tous, nous relevons que cette transformation va permettre de :

- Pérenniser le maintien des classes de Corcelles et ainsi garder de la vie dans la Commune
- Donner un bol d'air à la fréquentation des salles de sport du site du Verneret tant pour les écoles que pour des sociétés locales.
- Optimiser le transport des élèves.
- Changer le système de chauffage complet du bâtiment.

Nous relevons toutefois que le local matériel paraît un peu exigu en regard du matériel scolaire et du mobilier qui devra y prendre place. D'autant que le préavis comporte une petite erreur, il est mentionné un local de 38 m² mais qu'en réalité le projet prévoit un local de 15 m² accolé au bâtiment sur le porche d'entrée.

La Commission souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour trouver une solution qui permette de ranger tout le matériel scolaire et le mobilier dans un local d'une surface adaptée. Le fait de ranger des tables le long des parois de la salle n'est pas satisfaisant.

La commission regrette qu'une deuxième offre pour la partie démontage de la scène nouvelle pour la pose et sol sportif n'ait pas été demandée.

La commission observe également que le coût des charges annuelles (21'670.--) sera en grande partie atténué par la projection d'économie sur les frais de transport (15'000.--)

Nous avons questionné M. Gorgerat afin de savoir comment était perçu ce changement et cette transformation de ce patrimoine au sein de la population. Les premiers échos sont assez positifs, il ne semble pas y avoir de farouches oppositions.

Nous saluons la décision cantonale d'autoriser l'exploitation de cette salle pour les élèves de 1 à 4 P même si les normes VD 1 ne sont pas tout à fait respectées.

Concernant la nouvelle installation de chauffage, la commission penche pour un système au gaz naturel. D'une part, l'introduction dans le sous-sol est déjà existante. D'autre part, le système à pellets nécessiterait l'occupation d'un volume trop important pour le stockage et diminuerait l'occupation de certains locaux. De surcroît selon les propos du Municipal délégué ce n'est pas un système idéal pour une salle de sports.

- Vu le préavis de la Municipalité N° 7-2 /20
- Oui le rapport de la Commission ad-hoc
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

La Commission à l'unanimité recommande l'acceptation de ce préavis.

La Commission

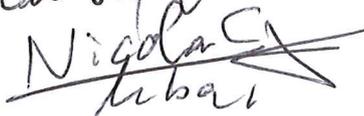
Anna Izzo



Yves Auberson



Nicolas Aubert



Pierre-Alain Dalmas



Nicolas Viquerat



Le Rapporteur

Michel Duvillard

